Notes sur l'hygiène scolaire dans la ville de Bâle

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Notes sur l'hygiène scolaire dans la ville de Bâle

I. *Bains et natation.*

Pendant l'été l'une des deux heures de gymnastique prévue par le programme primaire est généralement consacrée au bain et à la natation. A la fin de l'année, les autorités scolaires organisèrent un concours de natation où 54 des meilleurs nageurs gagnèrent des prix institués par le département de l'Instruction publique. Pendant l'année scolaire le nombre des élèves qui ne savaient pas nager est tombé de 314 à 185, alors que le nombre des nageurs accomplis est monté de 279 à 431. Le médecin scolaire a fixé les règles suivantes pour les heures de bains et de natation :

1° Les bains ne sont autorisés qu'à une température de l'eau de 13° R., mesurée le matin à 7 h. ;

2° Le séjour dans l'eau ne doit pas durer plus de 5 minutes avec une température de 13-15° R. ; il peut être doublé, par une température supérieure ;

3° Le baigneur doit, avant d'entrer dans l'eau, exposer pendant quelques minutes son corps nu à l'air ; sorti de l'eau, il doit se frictionner vigoureusement, s'essuyer complètement et s'habiller rapidement. Il est bon de faire ensuite quelques exercices musculaires et de manger un morceau de pain ;

4° Si l'enfant devient rouge, il faut le faire sortir immédiatement du bain, de peur d'accidents (évanouissements, etc.)

5° On ne peut se baigner qu'une fois par jour.

6° Les maîtres devront, dans leur enseignement, ne pas trop rudoyer les enfants qui, après le bain, sont un peu affaissés etc.

Pendant l'année scolaire 1906-1907, on a compté 88 316 bains scolaires et 2 066 garçons ont usé des douches.

II. *Médecin scolaire.*

Le médecin scolaire a fait 179 visites d'école, soit 350 visites de classe. La visite sanitaire des écoliers a donné les résultats suivants :

a) Yeux : 2591 enfants (1312 garçons et 1279 filles) ont été examinés ; 2025 (1082 g. et 943 f.) jouissent d'une vue normale ; 566 (230 g. et 336 f.), soit 21,8 % ont une vue normale (l'an passé, 23,7 %).

b) Oreilles : mêmes enfants ; 2472 (1271 g. et 1201 f.) jouissent d'une ouïe normale ; 63 (24 g. et 39 f.) entendent mal d'une oreille ;

56 (17 g. et 39 f.) entendent mal des deux oreilles, soit 4,5 % (4,1 % l'an passé) n'ont pas une ouïe normale.

c) Amygdales grossières : 102 enfants.

d) Autres états maladifs ou anormaux : 203 enfants.

Les résultats de l'enquête ont été communiqués aux parents, qui, en général, ont essayé d'y porter remède.

Le médecin scolaire de Bâle, prof. Dr Albrecht Burckhardt a demandé au département de l'Instruction publique de réorganiser le service sanitaire des écoles. Le département a donc adressé aux conférences d'instituteurs et aux inspecteurs le questionnaire suivant :

1° Est-il nécessaire d'instituer des visites d'école régulières et fixes ?

2° Doit-on établir des heures de consultation dans les bâtiments d'école et combien ?

3° Le médecin scolaire doit-il en outre recevoir tous les jours en un lieu déterminé, et où ?

4° Quelles nouvelles obligations, non encore prévues dans l'orgainsation actuelle, doit assumer le médecin scolaire ?

5° Faut-il adjoindre au médecin scolaire des spécialistes pour les yeux, les oreilles et les dents ?

POUR LA GRAMMAIRE

Permettez que je vienne défendre l'idée que M. A. B. a émise dans le *Bulletin* du 1er décembre. Avec lui, je reconnais que sans un manuel spécial de grammaire, l'enseignement rationnel du français est très difficile et ne donne pas les résultats attendus.

La méthode qui consiste à faire découvrir la règle par les élèves est très bonne, mais il nous manque un manuel d'exercices. Je voudrais donc voir paraître un livre où chaque règle soit énoncée clairement, puis suivie d'une série d'exercices que le maître pourra imposer à l'enfant comme devoir à domicile.

Choisir les exercices dans le livre de lecture, en théorie, c'est beau et facile, mais en pratique je trouve que la chose l'est moins. Je suppose que nous étudions la règle du participe passé ; combien, dans les quelques lignes que l'on peut parcourir en une leçon de lecture, y aura-t-il de cas correspondant à la règle étudiée ? Peut-être pas un. Pourtant, on a beau dire, expliquer ne suffit pas, il faut que la règle devienne familière à l'enfant, et cela ne se fera que par le moyen d'exercices répétés sous toutes les formes. Que